



COMMUNE DE GRENS

Préavis no 07/2026

Au Conseil Général de Grens

Autorisation d'emprunter

Délégué municipal

Isabelle Jaquet, Syndique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le financement du ménage communal comprend la possibilité de vente d'actions de Romande Energie.

Ces ventes doivent pouvoir se faire au meilleur cours possible. Les besoins du ménage communal, dont les postes principaux sont les paiements de factures au canton, exigés à termes fixes, ne coïncident pas nécessairement avec les rentrées fiscales. Il peut ainsi s'avérer nécessaire de recourir à des crédits et/ou emprunts à court terme pour éviter des intérêts (élevés) de retard.

Dans ce but, nous sollicitons votre autorisation de contracter des crédits et/ou emprunts à court terme jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.-, montant largement compensé par la fortune de la commune.

CONCLUSION

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE GRENS

- Vu** le Préavis de la Municipalité No 07/2026 relatif à l'autorisation d'emprunter ;
- Attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Décide** d'octroyer à la Municipalité de Grens, pour la législature 2026-2031, de contracter des crédits et/ou emprunts à court-terme jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.-.

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 17 août 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

Au nom de la Municipalité


La Syndique
I. Jaquet




La Secrétaire
M. Pernet